

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 14/02/2022 à 19H30 à la mairie**

**Date de convocation** : 08 février 2022

**Présents** : Mme Annie KERHASCOËT, Maire - Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Jérôme KERSALÉ, Ewan GUILLOU, Hervé GUILLOU, Gilles MOLAC, Marc BALAYER, Monique BESCOU, Baptiste DANION.

**Excusés** : Mme Marie-Thérèse NEDELEC (pouvoir à A. KERHASCOËT), M. Jean-Claude KERHASCOËT.

**Secrétaire de séance** : M. Emmanuel MAHO

**Ordre du jour** :

- 01 : Mise en valeur du patrimoine bâti religieux : chapelle St Côme
  - 02 : Subvention RASED
  - 03 : Acquisition partielle de la parcelle ZE 148 à Navarou
  - 04 : Désaffectation partielle de la VC 11 dite chemin du Cosquer
  - 05 : Déclassement et cession partielle de la VC 11
  - 06 : Désaffectation de la portion de voie entre la VC 12 (route de Bernal) et la VC 118 (rue Gradlon)
  - 07 : Déclassement et cession partielle de la portion de voie entre la VC 12 et la VC 118
  - 08 : Marché de Pentrez : saison 2022
  - 09 : Personnel : modalités du temps de travail
  - 10 : Personnel : débat sur la protection sociale complémentaire
  - 11 : Adhésion au service du délégué à la protection des données du Centre de Gestion du Finistère
  - 12 : Mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance en cybersécurité par le Centre de Gestion du Finistère
  - 13 : DPU/DIA
  - 14 : Achat parcelle ZE 152 à Lessirguy
- Compte-rendu des décisions du maire  
Compte-rendu urbanisme  
Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 06/12/2021 est approuvé à l'unanimité.

**DB2022-01 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI RELIGIEUX DE LA CHAPELLE ST COME**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **arrête** le projet de mise en valeur de la chapelle Saint-Côme pour un coût de 66 656 € HT (79 987,20 € TTC).  
Les travaux envisagés sont les suivants : mise aux normes électriques, mise en accessibilité, installation d'un éclairage extérieur avec pose d'un coffret électrique, création d'aménagements paysagers avec cheminement extérieurs, busage du fossé, décapage de terre, création d'un parking PMR et tranchées pour la pose de fourreaux, éclairage intérieur ;
- **adopte** le plan de financement proposé en sollicitant les subventions suivantes :

DETR (5%) :	3 332,80 €
Pacte Finistère 2030 (22,50%)	15 000,00 €
DSIL (40%)	26 662,40 €
Région (12%)	7 998,72 €
Autofinancement communal :	13 662,08 €

**02 : SUBVENTION 2022 RASED**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **attribue** une subvention de 1€ par enfant inscrit à l'école au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit la somme de 46 € au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

**03 : ACQUISITION PARTIELLE DE GRÉ À GRÉ DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZE 148 – Navarou**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** l'acquisition à l'amiable d'environ 3 700 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZE 148 – Navarou - à M. Jacques KERNEVEZ pour un prix net vendeur fixé à 9 € le m<sup>2</sup> et **charge** l'office notarial de Maître Christian FOIX, notaire à Châteaulin, de mener à bien cette opération.

**04 : DÉSAFFECTATION PARTIELLE DE LA VC n° 11 dite chemin du Cosquer**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **acte** le principe d'une désaffectation préalablement au déclassement et à la cession d'environ 85 m<sup>2</sup> de la voie communale n° 11, au niveau du n° 20 de la route du Cosquer.

**05 : DÉCLASSEMENT ET CESSIION PARTIELLE DE LA VC n° 11 dite chemin du Cosquer**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** :

- \* le déclassement partiel de la voie communale n° 11 au niveau du n° 20 de la route du Cosquer ;
- \* la cession du bien d'une surface d'environ 85 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le m<sup>2</sup> à Mme Annie LE MOING,
- \* la prise en charge par l'acquéreur de l'ensemble des frais inhérents à la cession (géomètre, notaire et autres).

#### **06 : DÉSFFECTATION DE LA PORTION DE VOIE ENTRE la VC n° 12 dite route de Bernal et la VC n° 118 dite rue Gradlon**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **acte** le principe d'une désaffectation préalablement au déclassement et à la cession de la portion de voie communale située entre la VC 12 et la VC 118.

#### **07 : DÉCLASSEMENT ET CESSION DE LA PORTION DE VOIE ENTRE la VC n° 12 dite route de Bernal et la VC n° 118 dite rue Gradlon**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** :

- \* le déclassement de la portion de voie située entre la voie communale n° 12 et la voie communale 118,
- \* la cession du bien d'une surface d'environ 270 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le m<sup>2</sup> à Mme Morgane GOURMELEN et
- \* la prise en charge par l'acquéreur de l'ensemble des frais inhérents à la cession (géomètre, notaire et autres).

#### **08 : MARCHÉ COMMUNAL DE PENTREZ : SAISON 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** que le marché ambulant sera autorisé à Pentrez, chaque lundi du 04 avril au 26 septembre 2022.

#### **09 : MODALITÉS DU TEMPS DE TRAVAIL**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** les modalités du temps de travail des agents communaux qui prendront effet à compter du 01 janvier 2022 :

- 35 h/semaine pour l'ensemble des agents à temps complet. Les agents à temps complet de 39h bénéficieront de 23 jours de RTT
- au sein des services techniques : 2 cycles de travail (1 semaine à 39h et 1 semaine à 31h)
- au sein des services administratifs : 39 h sur 5 jours (4 jours à 8 h et 1 jour à 7 h)
- au sein des services scolaires et périscolaires : cycle de travail annuel basé sur l'année scolaire avec un temps de travail annualisé : 36 semaines scolaires sur 4 jours et 1 jour de 7 h effectué au titre de la journée de solidarité.
- Journée de solidarité : réduction du nombre de jours ARTT pour les agents à temps complet de 39h et par toute autre modalité permettant le travail de 7 h précédemment non travaillées à l'exclusion des jours de congés annuels pour les agents à temps complet de 35h.

#### **10 : PERSONNEL COMMUNAL : DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE**

Le conseil municipal **prend acte** du débat portant sur les garanties accordées aux agents communaux en matière de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance).

#### **11 : ADHÉSION AU SERVICE DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DU CENTRE DE GESTION du Finistère**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29 visant à prolonger sa durée jusqu'au terme du mandat électif restant à courir et d'acter le règlement forfaitaire annuel.

#### **12 : MISE EN CONCURRENCE D'UN CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE CYBERSÉCURITÉ**

Dans le cadre des risques encourus liés aux nouveaux risques liés aux attaques informatiques, le conseil municipal, à l'unanimité, **mandate** le Centre de Gestion du Finistère afin de le représenter dans la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance cybersécurité qu'il va engager avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et **prend acte** que les prestations et taux de cotisations lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par ces deux centres de gestion.

#### **13 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **renonce** à exercer son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Maison et terrain situés 10, rue du Leuré – section AB 174p et 177p
- Maison et terrain situés 3, Kérolier – section ZE 26-337-340 et 346
- Maison et terrain situés résidence les Hauts de Pentrez – section AB n° 21

#### **14 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZE 152 – Lessirguy**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée ZE 52 – Lessirguy - d'une contenance de 370 m<sup>2</sup> à Mmes Anne-Marie LAROUR épouse DENIS, Catherine LE PAPE épouse LAMANDE et M. Patrick LE PAPE pour un prix net vendeur fixé à 1 500,00 € et **charge** l'office notarial de Maître FRESNAIS, notaire à Crozon, de mener à bien cette opération.

## COMPTE RENDU URBANISME

### PERMIS DE CONSTRUIRE

- RIDOUX Guénolé : Feunteun Ar Zant - ZK 196 : Construction d'une petite habitation (moins de 60m<sup>2</sup>), économe en énergie et construite à partir de matériaux bio-sourcés ayant un faible impact sur l'environnement. Les espaces libres de construction seront paysagés afin de créer des espaces de circulation et un jardin de loisirs : accord avec prescriptions le 02/12/2021.
- Consorts MANIS : 2, route des Falaises - AB 125 : Rénovation en 2 résidences secondaires. Création d'une petite extension de chaque côté. Menuiseries alu de teinte gris moyen, volets battants alu de même teinte. Maçonnerie créée en agglomérés et recouvert d'enduit au mortier de chaux taloché de teinte gris clair : refus le 17/12/2021

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

- MENESGUEN Jean Marie - 6, Bremellec - ZI 228 : abri de jardin et clôture : refus le 05/11/2021
- VUAILLAT Michèle Kervengard ZI 182, 260 : Division en deux lots : accord le 08/12/2021
- SCI TY BREIZH - 10, rue du Leuré - AB 174, 177 : Aménagement intérieur, changement menuiseries extérieures et clôture : accord le 18/11/2021
- LE ROUX Bernadette - 8, rue de l'église - AE 40 : Remplacement barreaudage : accord avec prescriptions le 22/11/2021
- CHATILLON Philippe - Fermettes de la Plage - AB 256 : Remplacement porte fenêtre : accord avec prescriptions le 13/12/2021
- OGIER Alexandre - Terrasses de Pentrez - AB 262 : Changement de destination : accord le 16/12/2021
- KERAUDRAN Jean François - 10, rue du Leuré - AB 174, 177 : Division en vue de construire : accord le 17/01/2022
- KERAUDRAN Jean François - 10, rue du Leuré - AB 174, 177 : Changement des menuiseries et transformation d'un fenêtre en porte fenêtre : accord le 17/01/2022
- AU SOLEIL BRETON - 4b Kervengard - ZI 163 : Création d'une ouverture : accord le 25/01/2022
- MONNERAYE Mireille - 12, Kerscouarnec - ZE 271 : Remplacement des menuiseries : accord avec prescriptions le 25/01/2022

### DPU/DIA

2021-23 : Terrain, rue du Manoir le 20/10/2021  
2021-24 : Appartement, les Terrasses de Pentrez le 21/10/2021  
2021-28 : Appartement, les Terrasses de Pentrez le 21/12/2021  
2021-29 : Appartement, les Terrasses de Pentrez le 27/12/2021  
2022-01 : Terrain, impasse de Navarou le 01/02/2022

### Compte-rendu des décisions du maire :

**38** : validation le 15/12/2021 du devis établi par la société Châteaulin Bois - ZAC de Run-Ar-Puns 29150 Châteaulin pour la fourniture de bois et autre matériel pour le remplacement de la terrasse de la bibliothèque pour un montant de 1 894,27 € HT (2 273,13 € TTC).

**2022-001** : validation le 07/01/2022 du devis établi par la société Signaux Girod - agence de Rennes - lotissement artisanal du Gripall - 2, rue de la Perrière - 35590 St Gilles pour la fourniture de panneaux de signalisation pour un montant de 904,47 € HT (1 085,36 € TTC).

**002** : validation le 14/01/2022 du détail quantitatif estimatif valant bon de commande établi par la société Colas - 1, rue du Général Leclerc - CS 80022 - 29470 Plougastel Daoulas dans le cadre de la modernisation de la voirie communale, relatif au curage d'un fossé et au dérasement d'un accotement à Coatérel pour un montant de 1 820,00 € HT (2 184,00 € TTC).

**003** : validation le 19/01/2022 du devis établi par le garage Nicolas - Saint Jean - 29550 Saint-Nic et relatif au remplacement de l'embrayage d'un véhicule communal (Renault Trafic) pour un montant de 864,72 € HT (1 037,66 € TTC).

**004** : validation le 24/01/2022 des devis suivants valant bons de commande établis dans le cadre du marché à bons de commande pour la modernisation de la voirie communale conclu le 17 mai 2019 avec la société COLAS – 1 rue du Général Leclerc – CS 80022 – 29470 Plougastel Daoulas, pour les montants suivants :

n° devis	libellé des travaux	montant HT	montant TTC
OF-2019030039-0048	Du point de vue à la RD 63/ St Côme	22 530,00 €	27 036,00 €
OF-2019030039-0049	Chemin des Écureuils : reprise des nids de poules	2 840,00 €	3 408,00 €
OF-2019030039-0043	Kerscouarnec	3 701,00 €	4 441,20 €
OF-2019030039-0051	Manoir Leuré	2 220,00 €	2 664,00 €
OF-2019030039-0052	Le Lennou /au-dessus de Pors Piriou	5 867,00 €	7 040,40 €
OF-2019030039-0053	Gorrequer	630,00 €	756,00 €
OF-2019030039-0054	Chemin de Lessirguy	3 125,00 €	3 750,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>40 913,00 €</b>	<b>49 095,60 €</b>

**Arrêté 2022-009** : modification de la régie de recettes des photocopies et du montant de l'encaisse en date du 01/02/2022 afin de l'étendre à l'encaissement des droits de place et autres redevances d'occupation du sol et à d'autres dons divers.

**Question diverse :**

Cale de Cameros : M. GUILLOU demande s'il y a des avancées sur le dossier de la cale de Cameros : Mme la maire lui répond qu'elle attend la réponse de la préfecture et qu'elle va encore les relancer.

**La séance est levée à 21 h 08**

**Affiché le 21 février 2022**

La Maire,  
Annie KERHASCOËT